

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : [info@ville-pont-audemer.fr](mailto:info@ville-pont-audemer.fr)

8. Domaines de compétences par thème  
8.9. Culture

N° 98-2024

## DECISION DU MAIRE

### **Demande d'aide financière auprès de la DRAC-Projet d'éducation artistique et culturelle des conservatoires 2024**

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,

Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1111-4 du Code de la Commande publique,

Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal n°13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal n°15 du 19 février 2022 portant élection de M. TIMON, en qualité de troisième Adjoint

Vu la délibération du Conseil municipal n°101-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1 de l'arrêté du Maire n°376-2023 du 21 avril 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Julien TIMON, 3<sup>e</sup> adjoint au maire en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

**Considérant** la mise en place d'un soutien financier par la Direction Régionale des Affaires Culturelles aux projets d'éducation artistique et culturel des conservatoires classés.

**Considérant** que cette aide financière permettrait de poursuivre le renouvellement des pratiques pédagogiques en favorisant les pratiques collectives et la formation musicale pour tous.

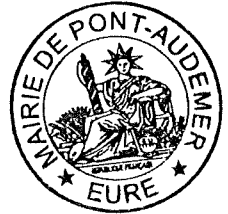
**Considérant** que celle-ci encouragerait également la poursuite du développement des réseaux avec divers partenaires permettant au conservatoire de proposer grâce à sa salle de diffusion « L'ECHO » différents projets avec les différentes structures de la région Normandie.

**Considérant** que celle-ci contribuerait à la poursuite de la diversification de l'offre artistique autour de la musique ancienne, la musique actuelle, le jazz et la musique classique.

**Considérant** que celle-ci participerait à la mise en place d'un accueil pédagogique pour des élèves ayant besoin d'un suivi spécifique afin de satisfaire pleinement la notion de service public.

**DECIDE** de solliciter une aide financière d'un montant de 15 000.00€ (quinze milles euros) auprès de la DRAC pour l'année 2024

Fait à PONT- AUDEMER, le 22 avril 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le 3<sup>e</sup> Adjoint



Julien TIMON  
En charge de la culture, du patrimoine, du tourisme  
et de l'animation.